

Cahiers de la FOPES

Questions de politique économique et sociale

Synthèses de mémoires FOPES - n° 1

Juin 1996

"L'ACV/CSC s'oppose à l'extrême droite" :
une exploration idéologique et un
instrument pour la formation syndicale

Marijke PERSOONE



FOPES
Rue de la Lanterne Magique, 32
Louvain-la-Neuve

Comité de lecture:

Nicolas BARDOS-FELTORONYI

Michel CAPRON
Daniel CORNEROTTE
Thierry DOCK
Robert FRANCK
Danielle RUQUOY

Par la présente collection, " **CAHIERS de la FOPES - Questions de politique économique et sociale** ", la FOPES (Faculté Ouverte de Politique Economique et Sociale) tient à mettre à la disposition des publics intéressés, des synthèses de mémoires de licence, récemment défendus à la FOPES. Dans la perspective de la FOPES, ces mémoires visent à élaborer des outils pour l'action - en mettant en lumière aussi bien les contraintes limitant l'action que les ressources mises à la disposition des acteurs - ou à servir d'instrument de formation pour les acteurs de changement social dans le domaine analysé. C'est ce type d'approche du mémoire qui constitue une des spécificités de la formation d'adultes à la FOPES.

Les études retenues concernent des thèmes relevant aussi bien des domaines de la politique économique et sociale proprement dite que, par exemple, de la sociologie politique, de l'enseignement ou de l'économie de l'entreprise.

Un Comité de Lecture sélectionne parmi les mémoires retenus ceux qui lui paraissent susceptibles d'être publiés sous forme d'une synthèse d'une vingtaine de pages. Via ce processus, nous estimons pouvoir publier quelque trois à six synthèses chaque année, qui pourront intéresser des publics spécifiques, qu'il s'agisse de professionnels du secteur, d'étudiants ou de chercheurs universitaires. Quant aux opinions et analyses exprimées dans ces synthèses, elles n'engagent que leurs auteurs.

Pour toute information relative à ces Synthèses de Mémoires,

veuillez vous adresser au Service Matériau Pédagogique (SMP)
de la FOPES, Rue de la Lanterne Magique, 32 - 1348
LOUVAIN-LA-NEUVE.

- Tél.: 010 / 47.39.10 . Fax : 010 / 47.81.59.

Michel CAPRON
SMP - FOPES

"L'ACV/CSC s'oppose à l'extrême droite": une exploration idéologique et un instrument pour la formation syndicale

Marijke Persoone
mémoire défendu en juin 1995,
sous la direction du
Professeur Robert Franck

Le mémoire est lié à ma pratique de formateur à la LBC-NVK, la centrale des employés et cadres de l'ACV. Je l'ai écrit en néerlandais pour qu'il serve d'instrument d'analyse et de formation au sein du mouvement ouvrier chrétien en Flandre. Il est composé de deux parties. La première partie consiste en une analyse théorique de l'idéologie de l'ACV/CSC. La deuxième est un manuel pour la formation syndicale sur l'extrême droite. Le manuel sera présenté en premier lieu.

I. LE MANUEL DESTINE A LA FORMATION SYNDICALE

Le manuel de formation *Le mouvement ouvrier et l'extrême droite en Flandre (De arbeidersbeweging en extreem-rechts in Vlaanderen)* a été produit pour répondre à des questions posées par de nombreux membres du syndicat. C'étaient des questions sur l'idéologie du Vlaams Blok et sur la stratégie qu'il adopte envers le mouvement syndical. L'analyse est basée sur une étude de documents de ce parti; des extraits en sont publiés dans le manuel pour illustrer l'analyse.

1. L'IDEOLOGIE ANTISYNDICALE DU VLAAMS BLOK

Le chapitre *Pourquoi le Vlaams Blok s'oppose-t-il aux syndicats? (Wat heeft*

het Vlaams Blok tegen de vakbond?) propose une analyse en sept points de l'idéologie antisyndicale de l'extrême droite, sous l'angle de son programme socio-économique.

1.1. Contre une solidarité entre les travailleurs, pour une "solidarité organique"

L'inégalité entre les hommes est naturelle et génère une hiérarchie spontanée qui ne peut pas être mise en question: voilà ce que pense le Vlaams Blok. L'ordre établi dans la société est un ordre naturel comparable à l'organisation harmonieuse des organismes vivants. Cet ordre doit être préservé par le renforcement d'une "solidarité organique" ("solidarisme") entre les différentes composantes de la société. La "communauté du peuple" (de "Volksgemeenschap") est l'alpha et l'oméga de la "solidarité organique". Afin de stimuler cette solidarité au sein du peuple, le Vlaams Blok prend des mesures qui visent à affaiblir la cohésion des travailleurs et à renforcer le mythe de la communauté de l'entreprise.

1.2. Les syndicats sont accusés de créer la division dans la "communauté du peuple"

Le syndicat défend les intérêts propres des travailleurs, il reconnaît l'existence d'une opposition d'intérêts entre les travailleurs et les patrons, et il encourage la solidarité entre les travailleurs d'entreprises différentes et de pays différents. Le syndicat est donc l'ennemi de la société "solidariste" que le Vlaams Blok voudrait édifier.

1.3. Une politique nationaliste de l'emploi

Le "solidarisme" du Vlaams Blok est une solidarité sur base ethnique. Celle-ci inspire une politique socio-économique en deux volets. Premièrement, il y a le slogan "Du travail pour le propre peuple d'abord". Cela signifie que les travailleurs étrangers doivent quitter le pays. Deuxièmement, le Vlaams Blok veut promouvoir le "propre" capital. Il réclame des avantages pour les entreprises, une diminution du coût salarial et de l'imposition sur les sociétés, parce qu'il considère l'emploi comme un objectif dérivé: "ce qui est bien pour l'entreprise est bien pour l'emploi".

1.4. Le devoir de prestation

"Une communauté solidariste est une communauté de prestations", dit le Vlaams Blok. Le mot d'ordre est "la citoyenneté nationaliste", c'est-à-dire

une citoyenneté basée sur une conscience ethnique. Cela permet de plaider pour une prolongation de la durée de travail, pour une rémunération flexible, pour un service d'utilité publique imposé aux chômeurs. La sécurité sociale peut être fort réduite, au nom du principe que "les droits découlent des devoirs".

Les syndicats et l'Etat Providence ont attiré "des profiteurs de toutes sortes", par leur "politique de droits acquis" et par "le hamac de la sécurité sociale", tel est l'avis du Vlaams Blok.

1.5. La grève est nuisible

La grève est inadmissible pour l'extrême droite parce qu'elle brise la solidarité organique et qu'elle fait tort au devoir de prestations. Les armes auxquelles recourt le Vlaams Blok sont plusieurs propositions de loi octroyant la personnalité civile au syndicats et des revendications pour limiter le droit de grève.

1.6. Contre les revendications féminines

Dans la conception organique le corps humain fonctionne comme métaphore pour la société. La famille est considérée comme la plus petite cellule de ce corps social. La procréation, qui garantit la survie du peuple homogène, est sa tâche importante. Etre mère est donc, pour les femmes, un devoir national. L'accès au marché du travail est subordonné aux devoirs de la maternité. Les femmes qui revendiquent des droits, que ce soit dans la tradition libérale ou socialiste, se désolidarisent de 'la communauté du peuple'. Des femmes qui font le choix d'une carrière professionnelle et qui, en plus, s'engagent dans le syndicat méritent un double reproche.

1.7. Au service du capital privé

Le Vlaams Blok prône un marché libre et un capitalisme agressif ; "chasser la proie là où elle se trouve" est la devise. Le gouvernement doit lever les obstacles que rencontrent les employeurs en Flandre, en particulier: la législation restrictive et le système lourd de la sécurité sociale. Les entreprises publiques doivent être privatisées le plus vite possible. Les syndicats sont vus comme des obstacles à ce projet néolibéral. Ceci dit, il n'est pas surprenant que plusieurs patrons aient déjà déclaré qu'ils ne voyaient pas d'inconvénient à l'arrivée du Vlaams Blok au pouvoir.

2. LA STRATEGIE ANTISYNDICALE DU VLAAMS BLOK

L'analyse de la stratégie du Vlaams Blok comporte quatre parties dans le manuel de formation.

2.1. Le populisme comme stratégie de communication

"Nous disons ce que vous pensez", est un des slogans populistes du Vlaams Blok. Ce parti fait de plus en plus d'efforts pour se donner une image sociale auprès des travailleurs. Le Vlaams Blok fait appel à l'aversion spontanée qu'ont les travailleurs contre l'establishment et la corruption, et il essaie de tourner cette aversion contre le syndicat lui-même. Une autre tactique populiste est de prendre part à certaines grèves dans le but d'orienter les grévistes contre les Wallons, contre les partis au pouvoir, ou contre les dirigeants syndicaux.

2.2. Les efforts pour limiter le rôle des syndicats

Le Vlaams Blok veut affaiblir l'emprise des trois syndicats chrétien, socialiste et libéral; il prône au contraire de petits syndicats corporatistes. Il veut limiter le champ d'action des syndicats à l'intérieur des murs des entreprises et interdire toute sorte d'activité interprofessionnelle et politique.

Plusieurs fois déjà, le Vlaams Blok a déposé des propositions de loi pour octroyer une personnalité juridique aux syndicats. Ces projets de loi ont pour but de rendre public le contenu des caisses de résistance des syndicats et de leur faire payer les coûts financiers résultant d'une grève. Ils veulent également que les syndicats s'organisent sur une base ethnique, qu'ils renoncent à leurs structures nationales.

2.3. L'infiltration

La tentative du Vlaams Blok d'infiltrer les syndicats par ses militants a été contrecarrée par l'accord des trois syndicats d'expulser les militants d'extrême droite.

L'infiltration idéologique est beaucoup plus subtile et les syndicats risquent de la sousestimer. Pour cette démarche stratégique, le Vlaams Blok se laisse diriger par les idées de la *Nouvelle Droite*. Ce mouvement d'intellectuels de droite est né en France à la fin des années soixante dans le but de combattre les idées issues du mouvement de mai '68 et de conquérir "l'hégémonie culturelle". Curieusement la *Nouvelle Droite* s'est inspirée de la thèse du marxiste Italien Antonio Gramsci, incarcéré par

Mussolini, qui affirmait que les communistes devaient d'abord conquérir le pouvoir culturel avant de s'emparer du pouvoir politique. Le Vlaams Blok veut mettre cela en pratique au sujet de l'enseignement, des médias, des syndicats... Il espère conquérir la pensée des travailleurs. Le populisme doit servir à endormir la méfiance des travailleurs à l'égard de l'extrême droite. La deuxième démarche, c'est d'exploiter des points de convergence entre l'idéologie des syndicats et le solidarisme du Vlaams Blok. C'est par là que les idées du Vlaams Blok pourraient entrer dans la pensée des syndicalistes. La question est de savoir si ce risque est réel. C'est à cette question que veut répondre l'analyse théorique de l'idéologie de l'ACV/CSC élaborée dans l'autre partie de ce mémoire.

2.4. Le racisme est aussi une stratégie

Tout le monde sait que le Vlaams Blok s'oppose à la présence de travailleurs étrangers chez nous; c'est le point le mieux connu de son programme. Le manuel de formation explique que le racisme du Vlaams Blok ne fait pas seulement partie de son idéologie, mais qu'il fonctionne aussi comme arme stratégique.

Pour commencer le Vlaams Blok se défend contre les accusations de racisme en disant qu'il lutte pour "le droit à la différence", pour "le droit à une identité culturelle". Il essaie ainsi de travestir le racisme sous une forme acceptable. Mais le racisme provoque la division des travailleurs et crée des cassures dans les organisations ouvrières.

En outre, si le racisme se nourrit des sentiments d'insécurité provoqués par la crise économique et la politique de modération salariale, il renforce en même temps les sentiments d'insécurité. Et cela facilite l'accroissement des moyens de répression de l'Etat, dirigés contre les luttes sociales, toujours un objectif important des partis d'extrême droite. Enfin, le racisme peut mobiliser les travailleurs au service d'une politique néocoloniale et impérialiste.

Cette information sur l'idéologie et la stratégie antisyndicales du Vlaams Blok peut être prise comme point de départ d'une réflexion sur les actions que devrait mener le syndicat pour endiguer l'extrême droite. Le manuel, et les suggestions didactiques pour les formateurs donnent quelques pistes pour entamer cette discussion. Depuis février 1995, le manuel est employé dans différentes situations de formation au sein du mouvement ouvrier chrétien en Flandre.

II. ANALYSE DE L'IDEOLOGIE DE L'ACV/CSC

Qu'est-ce qui m'a amené à avancer l'hypothèse que l'idéologie pourrait être le côté faible de l'ACV/CSC dans sa confrontation à l'extrême droite?

L'ACV/CSC a pris des mesures pour empêcher l'infiltration de militants de l'extrême droite. D'autres attaques de l'extrême droite contre **le pilier organisationnel du syndicat** sont contrecarrées avec autant de fermeté. Les syndicats ne vont sans doute pas céder sur le terrain de la personnalité juridique, ou de leur position de monopole dans les élections sociales et dans les négociations. La structure nationale et interprofessionnelle n'est pas remise en question, au grand regret du Vlaams Blok qui rêve de syndicats d'entreprise, organisés sur base ethnique. Le principe de l'autonomie du syndicat ne va pas non plus être facilement entamé. L'histoire nous le montre. Dans les années trente et au début de la guerre, une partie de la direction de l'ACV/CSC s'engageait assez loin dans les idées de l'Ordre Nouveau. La rupture se fit seulement au moment où le droit d'existence du syndicat autonome fut menacé. Enfin, la force organisationnelle actuelle de l'ACV/CSC se base sur un grand nombre d'affiliés et sur la solidité d'un appareil centralisé. Bref, l'ACV/CSC semble avoir établi un mur de défense assez fort autour de son pilier organisationnel.

Dans une période de crise économique et d'une montée de l'extrême droite, la question de **la pratique des syndicats** est plus complexe. Il y a le large champ de défense d'intérêts sur le terrain socio-économique, à travers la double stratégie d'action et de concertation. Nous remarquons que la quête du profit dans un contexte de compétition acharnée entraîne le patronat à effectuer des délocalisations, des licenciements, une flexibilisation du travail et des attaques jamais vues contre les acquis sociaux. Du côté des travailleurs c'est l'incertitude qui devient, de plus en plus, le sentiment dominant. C'est précisément cette incertitude qui est désignée par plusieurs chercheurs comme sol nourricier de l'extrême droite. Comment les syndicats prennent-ils leurs responsabilités dans ce domaine? Est-ce que le modèle de concertation peut tenir le coup dans une période où les intérêts du capital, et ceux du travail, deviennent de plus en plus visiblement antagoniques? Quels sont, à l'heure actuelle, les moyens d'action des syndicats sur le terrain

politique et socio-économique et comment peuvent-ils les mettre en pratique? Contre le droit de grève le patronat mène une lutte répressive, en utilisant le tribunal civil et la gendarmerie. Mais d'un autre côté, il développe une stratégie plus douce. Les patrons se servent du mythe du management participatif afin d'intégrer les syndicats dans la logique du marché. Ils sont applaudis par le Vlaams Blok. Par ailleurs ce parti s'est récemment lancé dans une opération de charme dans certaines grèves, afin de détourner les revendications des travailleurs au service de son propre projet politique.

Quelle est, dans la pratique, la réponse de l'ACV/CSC à ces défis? Cette question est posée dans le manuel de formation, où sont proposés des éléments qui pourraient actualiser le débat permanent sur la stratégie de l'ACV/CSC.

Après avoir jeté un coup d'oeil sur **l'organisation et la pratique**, il nous reste **l'idéologie** à explorer, conformément au modèle d'Albert Martens sur les trois éléments fondamentaux qui construisent un mouvement social (1).

Un soir, au printemps de 1994, j'étais invitée par un groupe de femmes de KAV (*Vie Féminine en Flandre*) pour donner une information sur la montée de l'extrême droite. J'avais exposé les valeurs éthiques, la conception du rôle des femmes, et le solidarisme du Vlaams Blok. A la fin de mon récit, une des participantes conclut: "Avec ces points de vue ça semble être le parti du pape." Rires dans la salle... Ce à quoi une autre femme, je lui donne à peu près 65 ans, répliqua: "Je ne comprends pas pourquoi vous riez. Dans le mouvement ouvrier chrétien, nous sommes au fond d'accord avec cette vision, non?" A ce moment, j'ai dû faire preuve d'inventivité pour en expliquer les différences tandis que la remarque de cette femme continuait à mijoter dans ma tête. Elle me rappelait les mots du cardinal Danneels dans un interview accordé au journal *Het Volk*. Lorsque le journaliste lui dit que le Vlaams Blok prétend d'être le seul défenseur des valeurs traditionnelles de la famille, le cardinal répond: "Le seul, c'est exagéré. Mais, pour autant que le Vlaams Blok représente un nombre de valeurs sérieuses et évangéliques, je l'apprécie..." ("De enige is een overdrijving. Maar voor zover het Vlaams Blok een aantal serieuze en evangelische waarden vertegenwoordigt, waardeer ik dat...") (2).

Quelques mois plus tard parut le document préparatoire au congrès de l'ACV/CSC *Un syndicat de valeur(s)* de novembre 1994. Je constatais que

ce document faisait le choix du "corporatisme démocratique" (3). Ceci m'incita encore plus à explorer d'éventuels terrains de rencontre entre l'idéologie du mouvement ouvrier chrétien et celle de l'extrême droite.

Un troisième élément qui me stimula à analyser le domaine de l'idéologie, fut ma lecture de textes du Vlaams Blok, lors de ma recherche sur sa stratégie contre les syndicats. Ces documents encouragent les militants du parti à s'engager dans une "conquête culturelle" des écoles, des corps policiers, des usines, des syndicats... La relation avec le mot d'ordre de la *Nouvelle Droite* qui incite à "la lutte pour l'hégémonie culturelle" est clair. Mes contacts au sein de l'ACV/CSC me donnaient l'impression que cette composante stratégique était sous-estimée dans le milieu syndical. C'est la raison pour laquelle je l'ai traitée dans le manuel de formation. Evidemment, l'infiltration idéologique ne peut s'effectuer que s'il y a des terrains de rencontre entre les deux idéologies en question.

Voilà ce qui m'a conduit à faire l'analyse théorique de l'idéologie de l'ACV/CSC, qui forme la première partie du mémoire. L'étude part de l'hypothèse que l'idéologie pourrait constituer le point faible dans la confrontation du syndicat avec l'extrême droite. Elle offre une analyse comparative des textes du congrès de l'ACV/CSC de novembre 1994, *Un syndicat de valeur(s)*, et des textes idéologiques de l'ACV/CSC des années trente à nos jours. La recherche est centrée sur deux concepts-clés qui se présentent dans la plupart des textes idéologiques: **le corporatisme démocratique** et **le personnalisme**. Dans la recherche historique, l'accent est mis sur les années trente parce que la crise économique et la montée de l'extrême droite présentent des éléments de comparaison avec ce qui se passe de nos jours.

1. L'ACV/CSC ET LE "CORPORATISME DEMOCRATIQUE"

Dans les documents préparatoires au congrès de 1994, *Un syndicat de valeur(s)*, l'ACV/CSC réaffirme son choix pour un système de concertation sociale. L'ACV/CSC fait référence au vocabulaire de certains catholiques du 19^{ème} siècle, "qui voyaient dans la concertation sociale un compromis entre la lutte des classes et le libéralisme. Le but n'était pas de renforcer l'Etat, ce que voulait Mussolini, mais plutôt de réduire autant que possible l'intervention de l'Etat. Les employeurs et

travailleurs devaient le plus possible régler les problèmes entre eux" (4). Mais qu'est-ce que cela signifiait dans le contexte des rapports de production du dix-neuvième siècle?

1.1. Un regard sur l'histoire jusqu'en 1942

Le pouvoir du patron sur l'ouvrier non organisé était absolu. Cela révèle le cynisme de ceux qui, dans ce contexte donné, plaidaient en faveur d'une "concertation autonome entre employeurs et travailleurs, sans intervention de l'Etat". Cette version du corporatisme faisait partie du vocabulaire des catholiques ultramontains, qui s'opposaient aux idées fondamentales du libéralisme politique: l'individualisme, la laïcité, la liberté d'opinion. Leurs racines se situaient dans le traditionalisme, qui combattait le rationalisme et s'insurgeait contre les principes de la révolution française. Ils étaient partisans d'une collaboration étroite entre l'Etat et l'Eglise. L'Eglise était à leurs yeux le gardien d'un "ordre social naturel". Ils jouissaient de l'appui du Saint-Siège et de la cour royale. Quand, en 1848, les libéraux saisirent le pouvoir, les catholiques ultramontains essayèrent de réduire l'immixtion de l'Etat, comme le mentionne *Syndicaliste CSC*, mais leur but n'était pas du tout d'établir une concertation démocratique avec les travailleurs. Bien au contraire, leur corporatisme était mis en avant pour sauvegarder l'influence de l'Eglise et pour s'opposer à la montée du mouvement ouvrier socialiste. C'était un maillon essentiel pour leur projet de société antilibérale. Leur opposition était dirigée principalement contre le libéralisme politique, et à un degré beaucoup moindre contre le libéralisme économique, contrairement à ce qu'on pourrait déduire de l'article du *Syndicaliste CSC* qui parle d'un "compromis entre la lutte des classes et le libéralisme"(4). Ils faisaient un choix stratégique dans leur rivalité avec les catholiques libéraux.

Plusieurs historiens qui ont étudié cette période de l'histoire, parviennent à la même conclusion, à savoir que le corporatisme des catholiques ultramontains était un instrument de maintien du pouvoir et pas le moins du monde une sorte de réflexe démocratique avant la lettre, comme le suggère *Syndicaliste CSC*.. Ceci dit, on s'aperçoit que la position de l'ACV/CSC: "Vu sous cet angle, le terme corporatisme nous agréé" (4) n'est guère défendable. Un travail de correction historique devrait être effectué.

A côté des erreurs historiques, il y a en plus des remarques à faire sur le

sens donné au corporatisme. Sous le titre *Corporatisme et concertation, Syndicaliste* CSC cite d'un trait les idées de certains catholiques du 19^{ème} siècle, qui furent reprises par les encycliques sociales *Rerum Novarum* d'abord, *Quadragesimo Anno* ensuite, et la concertation sociale autonome de nos jours (4). Il s'agit pourtant de différentes formes de corporatisme.

Le corporatisme des catholiques du dix-neuvième siècle a été commenté ci-dessus. Posons maintenant notre regard sur l'encyclique *Quadragesimo Anno*, à laquelle l'ACV/CSC fait référence positivement. Cette encyclique se base sur une philosophie organique. La société est vue comme une unité harmonique, générée de façon naturelle, comme un corps où toute cellule, tout organe, fonctionne, en interdépendance, au service du tout. Dans une conception pareille de la société toute forme de mobilité, que ce soit dans le domaine social, économique ou culturel, ainsi que toute forme de pensée conflictuelle est inadmissible.

Des textes idéologiques de l'ACV/CSC des années trente utilisent le même langage. Voici un commentaire de 1936 sur l'encyclique *Quadragesimo Anno*: "Pourquoi Pie XI recommande-t-il l'organisation des professions? Pour restaurer l'ordre social, comme le dit le titre général de *Quadragesimo Anno* et comme le dit aussi le sous-titre officiel de la partie de l'encyclique où il est question des corps professionnels ou corporations.

Selon la philosophie traditionnelle dans l'Eglise, l'ordre se définit 'l'unité dans la diversité'. Restaurer l'ordre social c'est ramener la diversité des personnes humaines et de leurs intérêts à une unité qui se réalise dans la société civile, c'est-à-dire dans l'Etat (et, ultérieurement, dans la société internationale, dans l'humanité). Mais cette unification doit se faire graduellement, tout comme dans le corps humain. En effet le corps humain se compose d'une multitude d'éléments, lesquels sont unifiés successivement dans les cellules, dans les tissus, dans les organes. De même les personnes humaines, pour s'unir dans l'Etat, doivent d'abord s'unir dans des sociétés naturelles: la famille, la commune, éventuellement la province, la profession organisée. L'ordre règne dans le corps social lorsque les organes sont bien constitués, lorsque chacun est à sa place et qu'il fonctionne normalement. Il ne faut évidemment pas forcer la comparaison entre le corps social et le corps humain, mais cette comparaison éclaire cependant la question de l'organisation de la société civile, c'est-à-dire de l'Etat. D'après la doctrine adoptée et enseignée par Pie XI, il faut interposer en quelque sorte entre la personne et l'Etat, non

seulement la famille et les corps régionaux ou locaux (provinces et communes) mais aussi des corps professionnels. L'unité est assurée dans chacun des organes par des intérêts communs donnant naissance à un 'bien commun' et par une autorité qui doit promouvoir et sauvegarder ce bien commun" (5).

Ceci permet de comprendre comment les idées corporatistes au sein de l'ACV/CSC l'ont fait se rapprocher de l'Ordre Nouveau des fascistes. Le texte est d'autant plus remarquable qu'il a été publié après que le congrès réduit du 3 et 4 novembre 1936 eût renoncé à l'emploi du terme corporatisme. La raison en était "qu'à l'heure actuelle les partisans du corporatisme s'inspirent des exemples italiens, allemands, autrichiens, portugais, etc. (...) Nous préférons donc pour plus de clarté réserver le mot corporatisme pour désigner un système politique, dont nous sommes les adversaires irréconciliables" (6). Ce rejet se cristallisait dans la défense du syndicat libre et de la démocratie parlementaire. "Aujourd'hui, sous prétexte de corporatisme, on veut les [les salariés] priver et de la liberté syndicale et du suffrage universel pour établir dans l'Etat et dans la profession un gouvernement autocratique et oligarchique. Nous n'en voulons pas" (7).

Ceci ne signifiait pourtant pas un revirement des idées de l'ordre social et de la collaboration des classes. Ainsi en témoigne l'avertissement de l'ACV/CSC aux travailleurs: "Dans sa réaction contre les abus dont elle était la victime, la classe ouvrière a parfois perdu de vue les intérêts légitimes des autres classes. (...) La raison et l'expérience s'unissent pour nous convaincre que dans toute société et spécialement dans la société professionnelle, il faut de l'ordre. Chacun et chaque chose à sa place. Tous doivent remplir leur devoir. Il faut dans toute entreprise un chef qui commande. Il faut à la tête de la profession une autorité professionnelle. Il faut que le gouvernement se fasse obéir. Sans ordre il n'y a pas de paix, sans paix il n'y a pas de prospérité ni de bonheur. Mais l'ordre doit être obtenu par le consentement joyeux des volontés et non par la crainte ou la contrainte. Les hommes libres doivent savoir obéir, se soumettre à une règle. Nos organisations syndicales ont donc un grand rôle éducatif à remplir" (8). Fini le mot corporatisme, pas du tout fini la société organique et hiérarchique du solidarisme.

L'été de 1940 a révélé avec netteté jusqu'où certains dirigeants de l'ACV/CSC voulaient aller sur la voie corporative. August Cool,

secrétaire général de l'ACV/CSC, et P.W. Segers, secrétaire de la L.N.T.C./ACW, se mettaient à table avec des représentants des patrons chrétiens pour écrire un manifeste en faveur de l'instauration du corporatisme. Le projet de texte était de la main de René Goris, théoricien du corporatisme dans le cercle des patrons catholiques flamands. Le manifeste plaidait pour la réalisation d'une "grande tâche de renouveau". Les fondements de cette rénovation étaient formulés de la façon suivante: "Ils doivent être nationaux, en ce sens que la communauté populaire flamande (de Vlaamse volksgemeenschap) doit pouvoir se développer librement, pleinement, sans entraves. Ils doivent être solidaristes. La primauté et l'intérêt de la communauté populaire sera la loi suprême. Il faut renoncer définitivement et complètement à toute idée de lutte des classes. Les principes de justice sociale doivent pouvoir se traduire d'une manière organique. Grève et lock-out sont défendus. Le maintien de la paix sociale devient un devoir impératif. (...) Ils devront être personnalistes. L'accent sera mis sur le respect de la personne humaine. Celui-ci devra se manifester en premier lieu dans les mesures témoignant du respect et du souci pour l'homme travailleur. L'idée de 'l'honneur social' se manifestera dans la législation" (9). Voilà mariés le solidarisme et le personnalisme.

Au sein de l'ACV/CSC il y eut désaccord à propos du contenu du manifeste. Ce sont les opposants, avec le président Henri Pauwels comme porte-parole, qui ont gagné le débat. Pourtant, il faudra plus d'un an avant que l'ACV/CSC ne mette fin à la collaboration avec l'occupant allemand. Ce n'est qu'au moment où l'existence même des organisations syndicales fut menacée par les nazis que l'ACV/CSC a reculé. L'évolution vers la collaboration avec le nazisme de Henri de Man et de Edgard Delvo, deux dirigeants socialistes, montre que le même danger existait dans le mouvement socialiste.

1.2. Le 'Grand Echange' après la guerre

Dans l'après-guerre, le corporatisme a été remplacé par l'idée de cogestion, mais l'idée de base reste la recherche des intérêts communs entre patrons et travailleurs. Ceci se voit dans le nouveau *Catéchisme Syndical* de 1952, nouvelle édition de 1962. "La société économique doit donc faire l'objet de réformes afin que les employeurs et travailleurs soient des collaborateurs et non plus des adversaires. Ces réformes nécessaires, appelées réformes de structure, constituent un élément essentiel du programme de la CSC. Ces réformes de structure doivent

avoir comme résultat: 'que les hommes soient groupés non pas d'après la position qu'ils occupent sur le marché du travail, mais d'après les différentes branches de l'activité sociale auxquelles ils se rattachent' (*Quadragesimo Anno*). A cet effet, la loi a prévu, après la seconde guerre mondiale des organismes spéciaux où employeurs et travailleurs, représentés sur un pied d'égalité, peuvent défendre les intérêts de leurs membres qui intéressent les travailleurs" (10).

"Employeurs et travailleurs, représentés sur un pied d'égalité"; ce n'est là qu'une description superficielle qui reflète la composition paritaire dans les organes de concertation, mais qui masque le fait que le rapport de forces réel entre les travailleurs et les employeurs n'a pas changé.

Après la deuxième guerre mondiale, le programme syndical est défini comme une lente et constante progression vers l'égalité sociale et la démocratie économique. Le modèle de concertation va de pair avec une préoccupation des dirigeants syndicaux pour le bien-être général et aboutit à une intégration croissante des syndicats dans le système capitaliste.

Arendsen et Geul, deux théoriciens du néocorporatisme, introduisent le concept du 'Grand Echange' pour caractériser la situation dans laquelle les trois partenaires (le capital, le travail et l'Etat) se mettent d'accord que, en échange de participation, le capital et le travail acceptent que le développement de l'économie nationale soit la norme ultime de leurs actions (11). Nous rencontrons une illustration de cette pensée dans le congrès de l'ACV/CSC immédiatement après la guerre. Dans la logique du pacte social l'ACV/CSC affirme: "Nous devons mettre notre espoir dans une méthode nouvelle: l'augmentation du revenu national. Nous devons nous préoccuper bien moins des différentes parts du gâteau que de la dimension du gâteau lui-même" (12). Quelques années plus tard, ce compromis est confirmé par la *Déclaration de la Productivité* de 1954. Les syndicats contribueront à l'augmentation de la productivité et les patrons acceptent de discuter de la répartition du gâteau. Cette concession patronale sert à réaliser la stabilité économique, la paix sociale, l'augmentation du profit et le maintien du pouvoir. En automne 1993, Gilbert De Swert, le chef du service d'étude de l'ACV/CSC fait le bilan de ce néocorporatisme (13). Il regrette qu'un nouveau pacte social ne se soit pas fait. Il indique nettement le tendon d'Achille du modèle de concertation; celui-ci fonctionne aussi longtemps que le partenaire le plus puissant y retrouve son pain. De Swert observe que les patrons n'ont plus besoin d'un pacte pour obtenir ce qu'ils veulent du

gouvernement. Ce qui est bizarre, c'est que le même auteur qui annonce ici la fin du 'Grand Echange' sera l'avocat du "corporatisme démocratique", quelques mois plus tard, dans le projet de texte du congrès.

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'est pas facile pour un militant de l'ACV/CSC de comprendre toutes ces nuances.

1.3. "Corporatisme démocratique" et solidarisme dans le contexte actuel

Comment évaluer la promotion du "corporatisme démocratique" dans une période de grande pression exercée du côté patronal et d'une montée de l'extrême droite?

Le bilan de De Swert, mentionné ci-dessus, indique que si le syndicat reste trop longtemps dans la nostalgie de la concertation perdue il risque de se trouver sans armes contre l'arrogance patronale. Lancer l'idée d'un corporatisme moderne risque en plus de se confondre avec le solidarisme du Vlaams Blok qui prône la collaboration des classes dans un système de libre marché.

Les événements des années trente et du début de la guerre nous ont permis d'apercevoir les voisinages entre la doctrine du consensus social de l'ACV/CSC et l'Ordre Nouveau fasciste. Focalisons-nous maintenant sur le solidarisme de nos jours, celui du Vlaams Blok. Voici ce que déclarent les *Grondbeginselen*, le programme de base du parti: "Opposé au marxisme et au collectivisme écrasants et oppressifs, opposé au libéralisme individualisant et égoïste, le Vlaams Blok rejette la lutte des classes et toute forme d'exploitation. La communauté et l'individu ne peuvent que tirer profit de la coopération au service de tous, jeunes et vieux, de toutes catégories, professions et classes, qui vivent et travaillent au sein de la communauté populaire. En tant que parti solidariste, le Vlaams Blok rejette les syndicats incontrôlables, liés au partis, autant que le développement sauvage du capitalisme libéral" (14). Mon expérience dans la formation syndicale m'a appris que beaucoup de militants du mouvement ouvrier chrétien sont mal équipés pour évaluer la vraie portée d'un tel programme. De plus, le voisinage entre le solidarisme du Vlaams Blok et la doctrine du consensus social de l'ACV/CSC est exploité habilement par le Vlaams Blok qui cherche à se rapprocher des membres de l'ACV/CSC. Ceci ressort par exemple d'une réaction du parti contre un article dans *Ons Recht*, le mensuel de la

centrale des employés, qui portait sur le solidarisme du Vlaams Blok (15). Le Vlaams Blok réagit: "Vous dites de Were Di: 'Ils se dévouent à une société solidariste, reposant sur une base corporatiste' et vous comparez cette pensée avec celle de l'Italie de Mussolini, du Portugal de Salazar et de l'Allemagne de Hitler. Ensuite vous dites: 'Les principes fondamentaux du Vlaams Blok sont presque une copie littérale de cette pensée.' Une conclusion pareille est vexante et inventée de toutes pièces. C'est vrai que le Vlaams Blok s'oppose à la lutte des classes, mais le mouvement ouvrier chrétien l'a toujours fait! Je vous signale que même le SP a récemment écarté toute référence à la lutte des classes de son programme. Le rejet de la lutte des classes n'est pas pour autant égal au corporatisme. Cela a encore moins à voir avec les idées totalitaires d'avant et pendant la deuxième guerre mondiale. C'est surprenant que le reproche de corporatisme vienne de la *Landelijke Bedienden Centrale*, qui fait quand même partie de l'ACV. C'est précisément le mouvement ouvrier chrétien qui a lancé le corporatisme au siècle dernier. Et encore de nos jours, l'ACV puise sa pensée des encycliques *Rerum Novarum* (1891) et *Quadragesimo Anno* (1931) qui ont balisé le corporatisme" (16).

Quand nous voyons les efforts du Vlaams Blok pour présenter l'ACV/CSC comme le pionnier du corporatisme et de la collaboration des classes, nous ne pouvons que conclure qu'une démarcation nette entre la doctrine socio-économique de l'ACV/CSC et celle de l'extrême droite s'impose.

2. L'ACV/CSC ET LE PERSONNALISME

Le mémoire analyse un deuxième choix idéologique important que fait l'ACV/CSC. Dans le document préparatoire pour le congrès de 1994 *Un syndicat de valeur(s)*, l'ACV/CSC prône le personnalisme comme la valeur fondamentale. Pour situer ce choix, l'ACV/CSC fait référence aux conceptions que deux philosophes français ont développées pendant la crise des années trente: Jacques Maritain et Emmanuel Mounier (17).

Nous avons approché le personnalisme par l'analyse de cinq caractéristiques.

2.1. L'antimatérialisme

Tant Maritain et Mounier que l'ACV/CSC dans les années trente s'opposaient avec virulence à "la tyrannie de la matière" qu'ils

attribuaient aussi bien au capitalisme qu'au communisme. Mounier écrivait: "Le capitalisme réduit une foule croissante, par la misère ou par le bien-être, à un état de servitude inconciliable avec la dignité de l'homme, il oriente toutes les classes et la personnalité tout entière vers la possession de l'argent; tel est le seul désir dont est gorgée l'âme moderne. Le marxisme est un fils rebelle du capitalisme dont il a reçu la foi dans la matière. Insurgé contre une société mauvaise, il porte en lui quelque justice, mais seulement jusqu'à ce qu'il triomphe. Quant au bolchevisme, seul parmi les entreprises nées dans le monde moderne, il atteint une ampleur de doctrine et un héroïsme qui ne sont pas inférieurs à l'événement. Mais il établit sa grandeur sur une simplification des données humaines, dans un règne et avec des moyens qui ne relèvent que de la tyrannie de la matière" (18).

La création du concept "personne" est un essai visant à dépasser la bipolarité individu/collectivité, perçus l'un et l'autre comme des expressions d'égoïsme et de matérialisme. Pour Mounier, la personne est "ce qui dans chaque homme ne peut être traité comme un objet" (19). Et "La personne ne croît, qu'en se purifiant incessamment de l'individu qui est en elle" (20). A cela s'ajoute une dimension religieuse. Mounier parle de "vocation" et d'un "appel enveloppant d'une Personne". Dans *Humanisme Intégral*, Maritain fait référence à Thomas d'Aquin pour affirmer qu'il existe un but personnel de chaque personne qui dépasse son oeuvre terrestre (21). Le même langage est tenu lorsqu'en 1938 l'ACV, du côté flamand, tient son congrès sur *La dignité du travailleur en tant que personne*. Et comme nous l'avons vu, le texte pour le congrès de l'ACV/CSC en 1994 descend en ligne droite de ces positions.

Il est important de savoir que c'est précisément la recherche d'une révolution spirituelle qui fait que Mounier se sent attiré par le côté héroïque, viril du fascisme et qu'il va participer au projet de "rénovation intellectuelle et spirituelle" de Vichy. Voici son récit d'un meeting nazi auquel il a participé en Allemagne en octobre 1936. "Quiconque a visité sans parti pris les pays fascistes, pris contact avec leurs organisations, avec leurs jeunesses, n'a pas manqué d'être frappé en effet de l'authentique élan spirituel qui porte ces hommes violemment arrachés à la décadence bourgeoise, chargés de toute l'ardeur que donne d'avoir trouvé une foi et un sens à la vie. Le nier, ou combattre des valeurs authentiques, bien que troubles, avec de larmoyantes fidélités à un monde décadent ou à des vertus en portefeuille, opposer une incompréhension de partisan ou des exhortations de sédentaires à des

pays qui ont retrouvé le sens de la dignité, à des jeunes qu'on a débarrassées du désespoir, à des hommes qui viennent de découvrir, après des années d'indifférence petite-bourgeoise, le dévouement, le sacrifice, l'amitié virile, c'est rejeter plus violemment dans les erreurs que l'on condamne une générosité mal orientée, mais vigoureuse" (22). L'ACV/CSC oublie de mentionner que Mounier a cédé à la tentation fasciste. Il nous paraît important que ceux qui s'engagent dans la lutte idéologique contre l'extrême droite le sachent. Mounier n'est pas le seul à suivre un tel itinéraire. Dans le mouvement socialiste, Henri de Man évolua d'un socialisme éthique vers le fascisme. Comprendre comment cette évolution s'est effectuée est important pour un syndicat qui se base sur le personnalisme. Dans ce contexte ce n'est peut-être pas inutile de signaler que le Vlaams Blok se profile également comme antimatérialiste. Dans son texte de base le parti affirme: "Naturellement les intérêts moraux, culturels et spirituels ont la priorité sur le matériel" (23).

Lorsque le syndicat adopte l'anti-matérialisme (dans le sens de 'ne pas s'orienter sur l'argent') comme norme éthique il s'expose à un autre danger. Il risque de situer la faille majeure dans la société entre les travailleurs "riches" et pauvres, au lieu de la situer entre le capital et le travail. Ceci a pour conséquence que la question de la redistribution des richesses est également située au sein même du groupe des travailleurs. Un désaccord entre le syndicat et ses affiliés risque d'en résulter.

2.2. La spiritualisation du travail

Une autre caractéristique de l'antimatérialisme personnaliste est une spiritualisation du travail. "Produire est bien une activité essentielle de la personne, à condition de donner à la production cette perspective totale où elle emporte les plus humbles tâches dans le souffle divin qui soulève l'humanité", écrit Mounier (24). "Le souffle divin" de Mounier est aussi présent dans le congrès de l'ACV de 1938 sur la dignité du travailleur. La thèse est ainsi conçue: "Le travail manuel le plus simple et le plus salissant est lié organiquement aux créations les plus nobles du savant et de l'artiste, comme les oeuvres engendrées par des artistes et des scientifiques n'existent que grâce à l'exploitation du sol et l'effort physique pénible. Il y a donc un devoir de travail pour chacun dans n'importe quelle société: famille, entreprise, peuple, Etat. Tous doivent être respectés comme membres d'une communauté, formée de personnes collaborantes" (25). Ici la vision spiritualiste du travail glisse

sans peine à la pensée organique d'interdépendance et au solidarisme comme projet de société. Nous revenons à cela au point 2.3.

Et que dit l'ACV/CSC en 1994? "D'une part, le travail est une pure nécessité pour la continuité de l'homme et de la société. (...) D'autre part, le travail est aussi une valeur élevée, et certainement une valeur plus élevée que tous les autres facteurs de la vie économique (le capital, la science, les équipements qui ne sont que des améliorations au service de l'homme). Par contre, le travail, c'est la possibilité de se réaliser, la possibilité de collaborer au développement de la société, le moyen de s'intégrer dans la société. Le travail comme enrichissement personnel et social" (26).

Je partage l'avis de Jean-Pierre Le Goff quand il indique que la pensée personnaliste sur le travail remonte au modèle artisanal de l'ère précapitaliste. "La conception personnaliste du travail nous paraît en fait façonnée par le modèle artisanal, celui de l'amour du 'bel ouvrage', à l'image de ces rempailleurs de chaises dont parle Charles Péguy et que E. Mounier cite dans un de ses premiers textes: 'J'ai vu toute mon enfance rempailler des chaises exactement du même esprit et du même coeur, et de la même main, que ce peuple avait taillé ses cathédrales (...)' Ces ouvriers ne servaient pas. Ils travaillaient. Ils avaient un honneur, absolu, comme c'est le propre d'un honneur. Il fallait qu'un bâton de chaise fût bien fait. C'était entendu. C'était un primat. Il ne fallait pas qu'il fût bien fait pour le salaire ou moyennant le salaire. Il ne fallait pas qu'il fût bien fait pour le patron ni pour les clients du patron. Il fallait qu'il fût bien fait lui-même, en lui-même, pour lui-même, dans son être même. Une tradition, venue, montée du plus profond de la race, une histoire, un absolu, un honneur voulait que ce bâton de chaise fût bien fait. Toute partie, dans la chaise, qui ne se voyait pas, était exactement aussi parfaitement faite que ce qu'on voyait. C'est le principe même des cathédrales.' Le développement industriel vient précisément briser ce modèle, mais le travail n'en continue pas moins d'être pensé essentiellement dans les mêmes termes. L'exploitation et l'aliénation sont considérées comme des obstacles qu'il s'agit de lever pour que le travail retrouve sa plénitude; la technique et l'industrie constituent des phénomènes nouveaux qui comportent certes leurs risques et leurs dangers, mais elles ne remettent pas fondamentalement en cause cette nature vertueuse du travail. Elles semblent presque, au contraire, offrir des possibilités inédites pour que le monde puisse être façonné à l'image des cathédrales chères à Péguy" (27).

Une conception pareille du travail risque de nier la réalité du développement industriel et de masquer le rapport des forces entre patrons et travailleurs dans le système capitaliste. Cela peut être source de problèmes pour un syndicat qui veut défendre les intérêts des travailleurs.

2.3. Le personnalisme et le solidarisme

La recherche historique montre que la démarcation entre personnalisme et solidarisme était parfois très faible dans les années trente. Cela se voit entre autres dans l'évolution politique de Mounier. Dans la paragraphe sur l'antimatérialisme, nous avons déjà vu combien il a été fasciné par l'élan spirituel du fascisme. Au début de la guerre, il va encore plus loin en accueillant l'Ordre Nouveau des nazis comme une libération pour l'Europe. Jean-Marie Domenach, un des disciples de Mounier, décrit sa réaction lors de l'invasion allemande en 1940. "Mounier n'est pas fâché de voir à terre le libéralisme bourgeois, la place est nette, au delà du désastre, il espère l'avènement d'un monde nouveau" (28). Quelques mois après, Mounier écrit aux Américains: "A few young Frenchmen for a long time have been saying this in vain, to their own country: The war which shakes Europe to its foundation is not imperialist but revolutionary. Europe divided against itself is giving birth to a new order, not only perhaps for Europe but for the whole world. Only a spiritual revolution and a institutional rebirth of the same scope as the fascist revolution could perhaps have saved France from destruction" (29).

Mounier n'est pas le seul personnaliste à faire le choix pour l'Ordre Nouveau. Chez nous, il y a le groupe de jeunes de *l'Action Catholique*, influencé par Maritain, qui se rassemble autour du périodique *L'Esprit Nouveau*. Voici leur credo: "Nous voulons introduire dans la vie politique, sociale et économique, un esprit à la fois chrétien et moderne en vue d'une transformation du régime actuel, dans le sens d'un ordre nouveau, aussi éloigné de l'individualisme libéral qui est à l'origine de la crise actuelle que d'un collectivisme dont l'U.R.S.S. est la concrétisation, mais qui, afin de porter l'homme à son plus grand épanouissement, entend être personnaliste sans être individualiste et organique sans être collectiviste. Un ordre nouveau qui soit à l'opposé de l'ordre rationalisé, mathématisé et inhumain que, à l'instar des Etats-Unis, le capitalisme a

voulu, sans y parvenir encore, établir en Europe. Cette conception de la société veut que l'Etat soit l'expression de réalités régionales et sociales dans lesquelles vit l'homme réel. Collaboration dans tous les domaines, jamais absorption ni subordination, corporatisme politique, social et économique, régionalisme, internationalisme constructif, telles sont les directions de notre mouvement" (30). Il est intéressant de savoir que le livre *Au-delà du marxisme* de Henri de Man était une référence majeure de ce groupe de jeunes catholiques. Rex est également né dans le même nid de *l'Action Catholique*.

Un syndicat qui veut combattre l'extrême droite en se basant sur le personnalisme comme source idéologique ne peut pas oublier de mentionner cette dérive historique. Il doit au contraire essayer de comprendre cette convergence du personnalisme et du solidarisme.

2.4. Le personnalisme et le corporatisme au niveau de l'entreprise

Notre réflexion sur la conceptualisation personnaliste du travail a indiqué déjà comment celle-ci peut facilement passer au solidarisme comme projet politique. Maintenant nous allons voir comment plusieurs personnalistes se sentent actuellement tentés par la concrétisation du solidarisme au niveau de l'entreprise. Ils écoutent attentivement la rhétorique du management des ressources humaines qui annonce la fin du taylorisme et de ses avatars et qui, pour leur grande joie, voit le travail comme une acte de création, et le travailleur comme un collaborateur, partageant les valeurs et le projet de l'entreprise. De plein gré, ils prêtent l'oreille au discours du 'management participatif' qui esquive les contradictions et les conflits. Citons le cardinal Danneels: "Ce qui devient de plus en plus important c'est la créativité, la capacité d'entreprendre et de prendre de l'initiative, le pouvoir de créer des communautés de travail. A côté de la terre, c'est l'homme lui-même qui devient de plus en plus source de richesse. L'économie de l'entreprise qui est en train de se former devient plus importante que celle de la terre ou du capital" (31). Des chartes d'entreprise, souvent rédigées dans un langage personnaliste, servent à fidéliser la main-d'oeuvre à l'entreprise et tentent de lui inculquer son éthique. Voici, à titre d'exemple, les dix commandements de Peugeot Sochaux: "Pour les cercles de qualité, fortement motivé tu seras. La méthode, tu respecteras. Le volontariat, tu favoriseras. Ton impatience, tu maîtriseras. L'équipe, tu valoriseras. De leur travail, tu ne te mêleras. Ta confiance absolue, tu manifesteras. L'avarice, tu banniras. La vocation, tu susciteras". (32) Voilà comment la

conception personnaliste du travail aide les patrons à présenter l'entreprise comme une communauté éthique. Ce type de projets reçoit d'ailleurs la bénédiction du pape Jean-Paul II: "Le but de l'entreprise n'est pas uniquement la production du profit, mais l'existence même de l'entreprise comme communauté de personnes, qui, de différentes manières, recherchent la satisfaction de leurs besoins fondamentaux et qui constituent un groupe particulier au service de la société tout entière. (...) Le développement intégral de la personne humaine dans le travail ne contredit pas, mais favorise plutôt une meilleure productivité et une meilleure efficacité du travail lui-même, même si cela peut affaiblir les centres du pouvoir établi" (33).

Après l'afflux des chartes qui reflètent la communauté d'appartenance que serait devenue l'entreprise, il n'est peut-être pas inutile de se souvenir d'une autre *Charte du Travail*, notamment celle du maréchal Pétain. Jean-Pierre Le Goff nous la présente: "Promulguée le 4 octobre 1941, elle impose organiquement la collaboration ouvrière et patronale et entend combattre à la fois les méfaits de l'individualisme et de l'étatisme. La nouvelle organisation a pour but de 'rendre employeurs et salariés solidaires de leur entreprise'. Les discours du maréchal ne cessent de vanter eux aussi la solidarité et la fraternité dans l'entreprise: 'Le centre du groupement n'est donc plus la classe sociale, patronale ou ouvrière, mais l'intérêt commun de tous ceux qui participent à une même entreprise. (...) Lorsque dans chaque entreprise ou dans chaque groupe d'entreprises, patrons, techniciens, ouvriers auront pris l'habitude de se réunir pour gérer en commun les intérêts de leur profession, pour administrer en commun leurs oeuvres sociales (...), il ne tardera pas à se créer entre eux une solidarité d'intérêts et une fraternité de sentiments indestructibles" (34). C'est exactement le projet d'entreprise dont rêve le Vlaams Blok: "Au sein de l'entreprise, la tendance existe de ne former qu'un seul corps; les patrons voient dans cette collaboration et dans cette pensée commune de tous les travailleurs de haut en bas, des contributions positives, ne pensons qu'aux cercles de qualité, en plein développement" (35). Et dans cette communauté d'entreprise il n'y a pas de place pour une organisation syndicale qui lutte pour les intérêts des travailleurs. "L'initiative privée doit rester le fondement de l'organisation économique. C'est dans la propriété personnelle et dans le travail individuel que la personnalité de l'homme se réalise. Toutefois, la propriété personnelle ne peut se développer de façon illimitée, car cela risque de nuire aux intérêts de la communauté et

de ceux qui la composent. L'Etat doit créer un cadre normatif. Chaque individu a le devoir suprême de travailler au mieux dans l'intérêt de la communauté. Son salaire est conditionné par ses prestations. (...) En contestant la réalité de la lutte des classes, c'est l'existence du syndicalisme en tant que forme particulière de cette lutte qui est contestée" (36).

Il est évident que ce programme est tout-à-fait inacceptable pour l'ACV/CSC. A plusieurs reprises elle s'est montrée très sceptique vis-à-vis de ces projets qui visent à mieux incorporer les travailleurs dans la mission de l'entreprise. Mais la question est de savoir si l'ACV/CSC se rend suffisamment compte des risques qu'elle prend en s'orientant de nouveau explicitement vers le personnalisme, qui se rapproche, comme nous avons pu le constater, de certaines idées du Vlaams Blok et de sa stratégie d'affaiblir la conscience de classe des travailleurs. Il faut aussi se demander sérieusement si un syndicat, qui veut défendre les intérêts des travailleurs, peut trouver dans le personnalisme un bon conseiller. Ce n'est pas parce qu'on poursuit le respect de la personne et de la dignité humaine qu'on doit souscrire au personnalisme comme système idéologique.

2.5. Le personnalisme et les choix politiques

L'ambition du personnalisme est de dépasser des idéologies et des systèmes existants. Dans le prolongement de cet 'au-delà', le personnalisme s'attribue une fonction de critique permanente. "Je ne sauvegarde, semble-t-il, ma légèreté de manoeuvre et comme la jeunesse même de mon être qu'à condition de tout remettre à tout moment en question, croyances, opinions, certitudes, formules, adhésions, habitudes, appartenances. La rupture, le rebondissement, sont bien des catégories essentielles de la personne" déclare Mounier (37).

De nouveau nous pouvons faire un lien avec le syndicat chrétien, notamment avec un texte de Robert D'Hondt duquel ressort cette même attitude 'anti-idéologique'. "La CSC est un syndicat où, par excellence, l'on n'en a jamais fini de remettre les certitudes établies en question. C'est très inconfortable pour les dirigeants, mais il y souffle un vent de liberté qui rafraîchit l'atmosphère. Contrairement à d'autres, le syndicat chrétien ne s'appuie pas constamment sur un corps rigide de doctrine, bien structuré et inattaquable. Il n'a pas idéologiquement réponse à tout. Quand la réalité ne correspond pas à ses schémas, il ne nie pas la réalité, il bouscule ses schémas... C'est ainsi qu'à mon sens se distingue le

syndicalisme chrétien. Par une pratique, un climat, une mentalité qui lui sont propres" (38).

Les personalistes disent qu'ils veulent tout remettre à tout moment en question. Ceci ne veut pourtant pas dire que les personalistes s'immobilisent dans une attitude de critique distanciée. Maritain considère son 'humanisme intégral' comme un 'idéal historique concret' et Mounier parle d'une 'philosophie de l'engagement' et même d'une 'philosophie révolutionnaire'. Nous constatons que, dans la pratique, les engagements politiques qui découlent du personalisme peuvent aller dans tous les sens; du fascisme au libéralisme ou au communisme. Mounier par exemple, que nous avons vu en compagnie fasciste, a cherché à se rapprocher de la résistance après l'interdiction de la publication de son périodique. Et en 1946 il écrit: "Il est difficile de ne pas être communiste et il est encore plus difficile de l'être, quand on veut embrasser toute la complexité de l'époque" (39). A ce moment, Mounier indique lui-même l'ambiguïté du personalisme. Pour éviter le risque d'une "idéologie à tout faire": "il ne suffit pas de dire: personne, communauté, homme total, etc., il faut dire aussi: fin de la bourgeoisie occidentale, avènement des structures socialistes, fonction initiatrice du prolétariat, et pousser plus précisément encore, année par année, l'analyse des forces et des possibilités" (40). Le personalisme dans l'Eglise est également caractérisé par une controverse interne qui va d'un choix néolibéral jusqu'à une théologie qui s'inspire de l'analyse marxiste.

Ceci révèle une contradiction interne dans le personalisme qui affirme d'un côté qu'il veut se remettre à tout moment en question et qui part, de l'autre côté, d'un ordre éthique absolu. 'Personne' et 'communauté' sont présentées comme des catégories métaphysiques, d'où peuvent être critiquées les idéologies prédominantes, mais facilement elles passent à des normes éthiques et mêmes à des projets politiques divergents.

Ceci jette un jour nouveau sur la déclaration de Robert D'Hondt. Le fait de pas avoir une idéologie bien structurée et inattaquable est présenté comme étant positif. A la lumière de ce que nous venons de constater, nous pouvons pourtant nous demander si ce manque ne signifie pas plutôt une faiblesse qu'une force. C'est qu'un syndicat qui n'analyse pas la réalité du point de vue des travailleurs, risque de se trouver sans défense à l'égard des schémas d'analyse patronaux, comme celui de la compétitivité. Il se trouvera en mauvaise posture. D'un côté il lui faut développer une stratégie basée sur la solidarité (internationale) entre les

travailleurs et d'un autre côté il lui faut une stratégie qui entre dans la logique de la compétitivité des entreprises. Beaucoup de militants ont formulé cette objection lors du congrès de l'ACV/CSC de 1994. Le rapport du congrès exprime leur souci de la façon suivante: "L'utilisation du terme 'personnalisme', mais pas son contenu, a été contestée dans certaines sections. Certains estiment que ce terme est trop vague, d'autres qu'il est historiquement dévalorisé par l'usage qu'en ont fait les milieux conservateurs et d'extrême droite. Le Congrès a néanmoins décidé de garder ce terme, dans sa signification originelle, parce qu'il exprime précisément ce que nous voulons dire: chaque travailleur est en premier lieu une personne humaine, avec des droits fondamentaux et inaliénables, qui doivent être respectés par chacun" (41). Le terme personnalisme a donc été gardé. Notre analyse signale toutefois qu'un syndicat qui fait son choix politique en prenant le point de vue des travailleurs doit être conscient que le personnalisme n'est pas un conseiller valable sur le terrain politique.

III. CONCLUSIONS: EST-CE QUE L'ACV/CSC EST SUFFISAMMENT ARMÉE CONTRE L'INFILTRATION DE L'EXTRÊME DROITE?

Le manuel de formation répond aux deux questions suivantes: 'Pourquoi le Vlaams Blok s'oppose-t-il aux syndicats?' et 'Comment le Vlaams Blok veut-il combattre les syndicats?' La réponse à la première question peut se synthétiser de la façon suivante. Les mots-clés dans le solidarisme du Vlaams Blok sont: l'inégalité innée, la solidarité organique et le devoir de prestation au service de la communauté populaire. La pensée égalitaire, la solidarité entre les travailleurs, les droits sociaux individuels, qui sont des objectifs chers aux syndicats, sont au contraire rejetés par le solidarisme. A première vue, la pensée de l'extrême droite et celle de l'ACV/CSC sont comme chien et chat. Notre analyse de l'idéologie de l'ACV/CSC nous oblige cependant à nuancer cette thèse. La réponse à la deuxième question se résume en quatre points. Voici la première directive stratégique que donne le Vlaams Blok à ses militants: prenez soin de votre camouflage avant de vous engager dans la lutte contre les syndicats. Une image populaire et sociale assure le succès. Seconde directive: n'attaquez jamais frontalement un ennemi

fort. Il faut mieux ouvrir plusieurs fronts en même temps. Troisième stratégie éprouvée: ressortir le cheval de Troie. Et le quatrième mot d'ordre est de stimuler le racisme partout où cela est possible, pour essayer de diviser les travailleurs et de créer un climat de tension et d'insécurité.

Nous allons maintenant revenir sur ces quatre stratégies et les lier au domaine syndical qui est visé. Reprenons, pour faire cela, le schéma d'Albert Martens sur les trois foyers d'un mouvement social: l'organisation, la praxis et le logos.

Nous avons affirmé en commençant que l'ACV/CSC est assez solide en tant qu'**organisation**. Avec fermeté elle repousse les attaques du Vlaams Blok contre le soi-disant monopole des syndicats et contre l'action interprofessionnelle des syndicats et réfute ses plaidoyers pour imposer aux syndicats la personnalité juridique et une structure sur base ethnique. Une vigilance permanente s'impose cependant, parce que ces attaques donnent lieu à des alliances entre l'extrême droite d'un côté et des cercles patronaux et libéraux de l'autre côté. La troisième stratégie du Vlaams Blok, le cheval de Troie, consiste en deux volets. Le premier volet, notamment la tentative d'infiltration de militants d'extrême droite dans le syndicat, n'a guère de chance de réussir, à cause de l'attitude résolue des syndicats en ce qui concerne l'incompatibilité entre l'affiliation au syndicat et le militantisme dans une organisation d'extrême droite. Le deuxième volet, c'est-à-dire l'infiltration idéologique va être repris ci-dessous.

Ni l'aspect organisation, ni l'aspect pratique n'étaient l'objet de notre analyse. Cependant il faut les aborder, parce qu'il est impossible de dissocier une étude de l'idéologie, d'une réflexion sur **la pratique**. Le populisme et le racisme sont les stratégies du Vlaams Blok qui visent la pratique des syndicats. Pour déminer le populisme, il faut développer deux types de réponses. Premièrement, le syndicat doit essayer d'enlever le terreau sur lequel pourrait germer le populisme, notamment l'abîme entre pauvres et riches, le mécontentement des travailleurs causé par l'écroulement de leur pouvoir d'achat, la fraude fiscale qui n'est pas sanctionnée, la corruption des politiciens et malheureusement aussi de certains dirigeants syndicaux, la problématique des grandes villes, etc.. En deuxième lieu, le syndicat doit essayer de démasquer dans ses formations et par ses publications la stratégie du populisme. Le manuel

de formation donne des éléments qui peuvent servir de point de départ d'une réflexion sur cette question.

En ce qui concerne le racisme, les déclarations sont claires: le racisme n'a pas sa place dans le syndicat! De plus, des travailleurs d'origine étrangère peuvent très bien être candidat aux élections sociales. Ceci montre que la pratique syndicale ne se laisse pas non plus délimiter par des critères ethniques. Pourtant le syndicat ne peut pas se reposer sur ses lauriers. Il y a bel et bien du racisme chez les travailleurs. Pour pouvoir le combattre avec succès, il faut en chercher les origines. Cette action se situe aussi bien au niveau de la pratique que de l'idéologie.

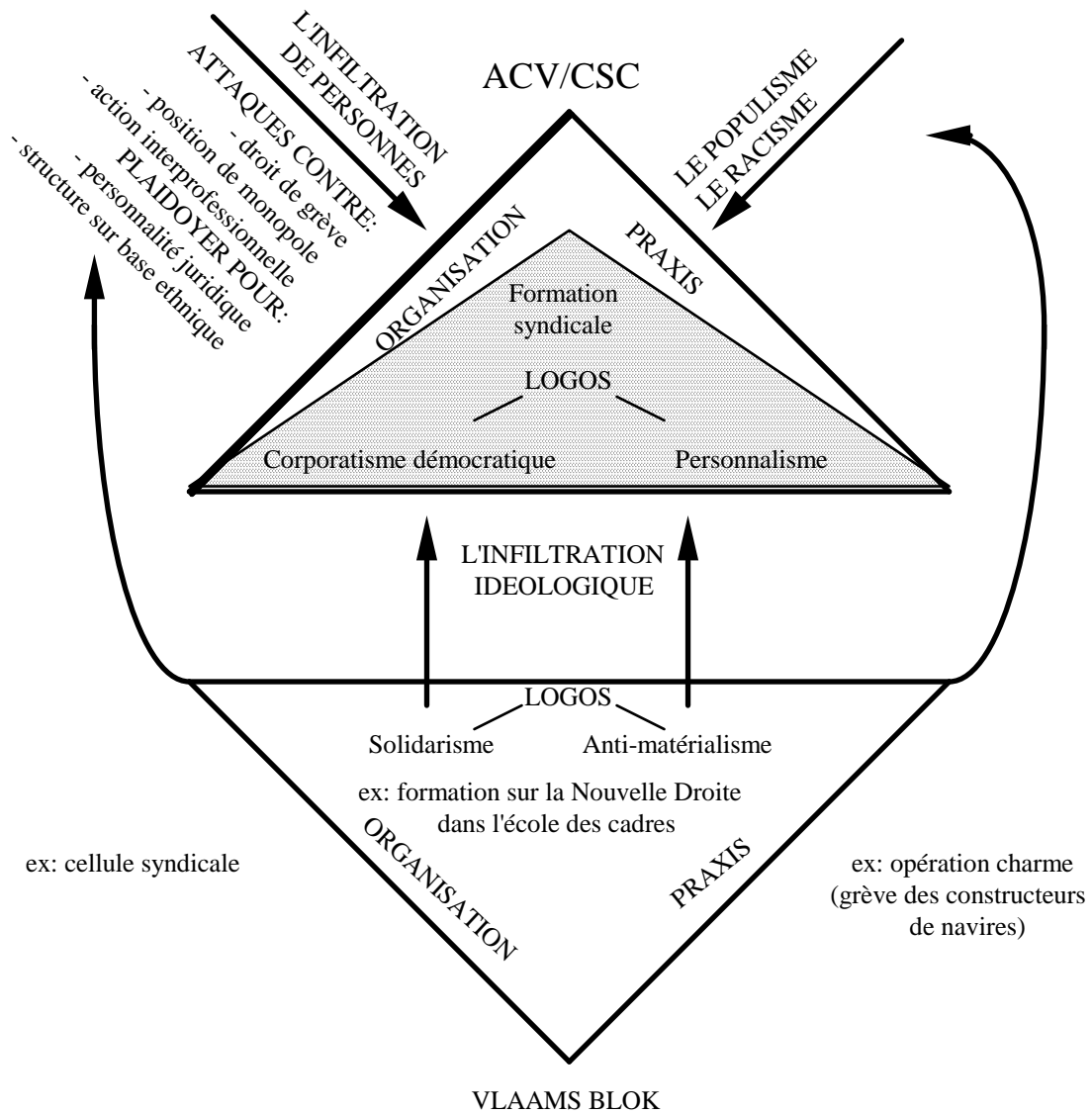
Y-a-t-il dans l'**idéologie** de l'ACV/CSC des domaines où pourraient pénétrer des idées d'extrême droite? C'était la question de départ de notre analyse de l'idéologie. Ici il faut faire le lien avec la stratégie de l'infiltration idéologique. Le manuel de formation explique que le Vlaams Blok se laisse inspirer par le mot d'ordre de la *Nouvelle Droite* qui appelle à s'emparer de l'hégémonie culturelle. Afin de réaliser la conquête culturelle des syndicats, le Vlaams Blok cherche activement des points de convergence entre le solidarisme et certains aspects de l'idéologie syndicale. Le parti s'accroche à chaque document syndical qui va dans le sens du corporatisme, à chaque intervention d'un responsable syndical qui tend au nationalisme, afin de minimaliser les différences idéologiques.

L'hypothèse que l'ACV/CSC a des points vulnérables du côté de son idéologie a été confirmée par l'analyse du "corporatisme démocratique" et du personnalisme. Nous avons pu constater que le corporatisme est basé sur la foi en la possibilité d'une solidarité organique, tandis que l'antimatérialisme est à la base du personnalisme. L'étude historique des années trente nous a montré que ces deux pistes ont guidé des gens vers le fascisme, et que l'ACV/CSC n'était pas immunisée contre une telle évolution. De nos jours, le risque est de nouveau réel que des idées d'extrême droite entrent dans le milieu syndical. Dans ce contexte, il est important de voir comment l'ACV/CSC manie sa propre histoire. L'information incomplète et incorrecte qu'a donnée *Syndicaliste CSC*, sur l'histoire du personnalisme et du corporatisme est un exemple à ne pas suivre. Une mémorisation correcte de l'histoire est indispensable pour bien évaluer la réalité d'aujourd'hui. Les publications et la formation ont ici un rôle important à jouer. Une vue correcte de l'histoire ne suffit pourtant pas. L'analyse que nous avons effectuée de l'idéologie nous

mène à la conclusion que l'ACV/CSC ne pourra pas engager une lutte de fond contre l'extrême droite, si elle n'est pas ouverte à l'idée qu'il pourrait y avoir, dans son idéologie des années quatre-vingt-dix, de dangereuses connexions avec le solidarisme et l'antimatérialisme du Vlaams Blok.

Ces conclusions sont reprises de façon synthétique dans un schéma qui est reproduit à la page suivante.

LES STRATEGIES DE L'EXTREME DROITE DIRIGÉES CONTRE LE SYNDICAT



Un grand merci aux membres de ma commission d'accompagnement, Robert Franck, Albert Martens et Jozef Mampuy, pour leur soutien scientifique et pour leur encouragement amical. Je veux spécialement remercier Robert Franck qui a aussi bien voulu corriger mon français.

NOTES

- (1) MARTENS A., De brandpunten van de sociale beweging: logos - praxis - organisatie, uitg. Departement Sociologie, K.U.Leuven, 24 p.
- (2) DEMULLIER L., "Ik veroordeel nooit mensen", interview met Kardinaal Danneels, in **Het Volk**, 15-16 mei 1993, p.17.
- (3) CSC, Un syndicat de valeur(s), document préparatoire au congrès de la CSC de novembre 1994, in **Syndicaliste CSC**, n°407, Bruxelles, 25 janvier 1994, 55p.
- (4) CSC, Corporatisme, in **CSC Syndicaliste**, n°402, Bruxelles, 10 avril 1994, p.4.
- (5) CSC, [ARENDRT J.], Corporations et Syndicats d'après les enseignements pontificaux, in **CSC Bulletin Mensuel**, n°4-5, 8e année, novembre-décembre 1936, p.481.
- (6) CSC, [HEYMAN H.], Pourquoi nous sommes contre le corporatisme, in **CSC Bulletin Mensuel**, n°4-5, 8e année, novembre-décembre 1936, p.489.
- (7) CSC, o.c., pp.491-492.
- (8) CSC, o.c., pp.492-493.
- (9) NEUVILLE J., La CSC en l'an 40, Troisième avant-projet de manifeste corporatiste et polémique à son sujet, Annexe 10, Vie Ouvrière, Bruxelles, 1988, p.244.
- (10) CSC, Catéchisme Syndical, manuel du militant, Ed. de la CSC, Bruxelles, 1962, p.50.
- (11) ALBEDA W. et TEN HOVE M.D., Neocorporatisme, Evolutive van een gedachte, verandering van een patroon, in de serie Kuypervoordrachten, uitg. J.H.Kok, Kampen, 1986, pp.112-115.

- (12) CSC, Une Ere Nouvelle, XIVe Congrès, 13-15 Juillet 1945, Bruxelles, p.4.
- (13) DE SWERT G., Het verweduwde overleg, in **De Gids op Maatschappelijk Gebied**, n°2, février 1994, pp.145-156.
- (14) VLAAMS BLOK, Vlaams Blok Grondbeginselen, Manifest van het rechtse nationalisme, Brussel, [1990], pp.9-10.
- (15) PERSOONE M., Charme-offensief van het Vlaams Blok, in **Ons Recht**, januari 1993, p.9.
- (16) CEDER J., Vlaams Blok en de vakbonden, lezersbrief in **Ons Recht**, maart 1993, p.14.
- (17) CSC, Personalisme, in **Syndicaliste CSC**, n°411, 25 mars 1994, p.4.
- (18) MOUNIER E., Oeuvres, Paris, Ed. Du Seuil, 1961-1962, tome IV, p.490.
- (19) MOUNIER E., Le personalisme, 'Que sais je?', n°395, Presses Universitaires de France, Paris, 1961, p.7.
- (20) MOUNIER E., o.c., p.37
- (21) MARITAIN J., Humanisme intégral, Aubier, Paris, 1968, (1936), pp.141-142.
- (22) MOUNIER E., Le monde moderne contre la personne, Oeuvres tome I, p.501, cité in STERNHELL Z., Ni droite, ni gauche. L'idéologie fasciste en France, Ed. Complexe, Bruxelles, 1987, 470 p.
- (23) VLAAMS BLOK, o.c., p.5.
- (24) MOUNIER E., Le personalisme, p.31.
- (25) ACV, [DE BRUYNE E.], Verslag over de waardigheid van den arbeider als persoon, XIIIe Congres, Brussel, 21-23 juli 1938, p.8.
- (26) CSC, Un syndicat de valeur(s), Document préparatoire au congrès

de la CSC de novembre 1994, in **Syndicaliste CSC**, n°407, 25 janvier 1994, p.15.

- (27) LE GOFF J.P., Le mythe de l'entreprise, La Découverte, Essais, Paris, 1992, pp. 256-257.
- (28) DOMENACH J., Emmanuel Mounier par lui-même, Paris, Ed. du Seuil, Coll. 'Ecrivains de toujours', p.112, cité in STERNHELL Z., o.c., p.327.
- (29) MOUNIER E., Letter from France. A personalist leader, editor of Esprit, sends his message to America from France, in **The Commonweal**, 25 october 1940, pp.8-11, cité in STERNHELL Z., o.c., p.333.
- (30) Directions, in **L'Esprit Nouveau**, aug. 1932-mars 1933, cité in GERARD E., De Katholieke Partij in crisis, Partijpolitiek leven in België (1918-1940), Kritak, Leuven, 1985, pp.368-377.
- (31) DANNEELS G., Tussen twee encyclieken: Rerum Novarum en Centesimus Annus (1891-1991), Toespraak op de feestzitting '100 jaar Rerum Novarum', Brussel, 5 mei 1991, in **De Gids op Maatschappelijk Gebied**, n°6-7, juni-juli 1991, p.558.
- (32) LE GOFF J.P., o.c., p.74.
- (33) JEAN-PAUL II, Le Centenaire de 'Rerum Novarum'. Lettre encyclique 'Centesimus Annus', 1er mai 1991, Pierre Téqui éditeur, Paris, 1991, pp. 66, 67 et 81.
- (34) LE GOFF J.P., o.c. p.83-84.
- (35) SMOUT W., Van crisis en werkloosheid naar volledige werkgelegenheid in een organisch solidaristische staat, Leuven, april 1989, p.2.
- (36) TRUYENS E., Vlaamsnationale économie, 1980, cité in GIJSELS H., Ouvrez les yeux, Le Vlaams Blok déshabillé, Ed. Luc Pire, 1994, p.38.

- (37) MOUNIER E., Le personalisme, p.119.
- (38) D'HONDT R., En quoi y a-t-il un syndicalisme chrétien?, in **Info CSC**, 24/05/85, p.5.
- (39) MOUNIER E., Débat à haute voix, février 1946, Oeuvres, tome IV, Ed. du Seuil, Paris, 1963, p.138.
- (40) MOUNIER E., Les équivoques du personalisme, Oeuvres, tome III, Ed. du Seuil, Paris, 1962, p.238.